

# AUTOMOBILE. LES FORD VEULENT FAIRE ANNULER LE PLAN SOCIAL

Lundi, 3 Juin, 2019

[Loan Nguyen](#)

La CGT assigne demain le constructeur américain devant le TGI de Bordeaux pour tenter de bloquer la fermeture de l'usine de Blanquefort.

Bien que la fermeture de l'usine ait été actée en mars, les salariés de Ford Blanquefort ne s'avouent pas vaincus. Demain, la CGT du site assigne le constructeur automobile devant le tribunal de grande instance de Bordeaux pour tenter de faire annuler le plan social. Le syndicat conteste en effet le motif économique avancé pour justifier la fermeture de l'usine, et reproche à Ford un abus de droit de refuser un repreneur.

Mi-décembre, après des semaines de négociations fructueuses entre le constructeur, les syndicats, l'État et le potentiel repreneur Punch Powerglide, Ford avait douché les espoirs collectifs en refusant l'offre du groupe belge, annonçant lui préférer une fermeture pure et simple de l'établissement girondin. Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, s'était alors dit « révolté » et « écœuré » de la décision du groupe américain, dont il avait dénoncé la « lâcheté » et le « mensonge ».

Le président de la République avait de son côté fustigé l'attitude « - hostile et inacceptable » de Ford. Mais, face au rouleau compresseur patronal, les pouvoirs publics avaient fini par céder, acceptant in fine d'homologuer le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de Ford après un premier rejet par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (Direccte) de Nouvelle-Aquitaine, fin janvier.

Ayant épuisé toutes les voies de recours syndicales et politiques, la CGT a alors formulé des recours devant l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Conseil de l'Europe, avant de porter l'affaire devant le tribunal de grande instance. « Ce qui n'a pas été possible après des mois de mobilisation, après des mois d'initiatives diverses et d'interventions de l'État ou des pouvoirs publics, ça peut l'être par une décision de justice », a expliqué la CGT dans un communiqué.

Mais l'action entreprise devant le TGI de Bordeaux est pour le moins audacieuse. Sous la houlette de l'avocat Philippe Brun, pourfendeur des plans de licenciements économiques, qui s'était notamment illustré en empêchant leur mise en œuvre chez Sodimedical et Viveo dans les années 2010-2011, la CGT espère plus qu'une indemnisation des salariés pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. « Nous avons une occasion de sortir du fatalisme, en bloquant Ford, en l'empêchant de fermer l'usine, en lui interdisant de licencier. Une occasion peut-être historique, à ne pas manquer », souligne le syndicat. Ce qui impliquerait de revenir sur la jurisprudence Viveo de la Cour de cassation, qui, en mai 2012, refusait au juge judiciaire la capacité d'apprécier le motif économique d'un plan social. Seuls les prud'hommes ayant désormais faculté à se prononcer sur cette question, et par la seule voie de la réparation a posteriori.

## Une véritable bataille juridique de fond

Depuis la loi de sécurisation de l'emploi en 2013, seule l'administration du travail a la charge de contrôler a priori la légalité des PSE, sans pour autant avoir la possibilité d'évaluer le motif économique. Depuis 2013, l'essentiel des recours des représentants des salariés ou des syndicats contre les PSE passaient donc par une mise en cause des décisions d'homologation ou de validation des Direccte devant les tribunaux administratifs et une contestation du motif économique devant les prud'hommes.

Revenir devant le TGI relève donc d'une bataille juridique de fond. « Pour fermer une entreprise, il faut un motif économique. Or, Ford n'a même pas arrêté la production de sa boîte de vitesses 6F35 qui était fabriquée à Blanquefort, mais elle l'a transférée sur ses sites américains. Par ailleurs, le groupe est loin d'être en difficulté », argue Me Brun, pour qui, « au vu de l'actualité industrielle, il y a urgence à rouvrir ce dossier ».

**Loan Nguyen**